

Du point de vue du paysage à l'échelle du golfe, on identifie une grande plaine qui part de grimaud, en limite ouest du golfe de Saint-Tropez, et qui s'étend par ramification en direction de la Môle par une étroite vallée, en direction de Cavalaire en encadrant Gassin par une vallée plus ample, et qui suit très légèrement le bord de mer en remontant vers le nord-est, en direction de Sainte-Maxime.

Les diverses ramifications qui encadrent le village de Cogolin, s'étendent notamment en direction de l'Ouest et du domaine de CLOS MIRAGES qui définit la limite de ladite plaine.

Cette ramification prend aussi en compte le site prévu pour l'extension du vignoble. D'un point de vue global, ce secteur est tout à fait cohérent avec une implantation de vigne et donc la création de paysages plus ouverts.

Figure 16: Carte des plaines du golfe de Saint-Tropez

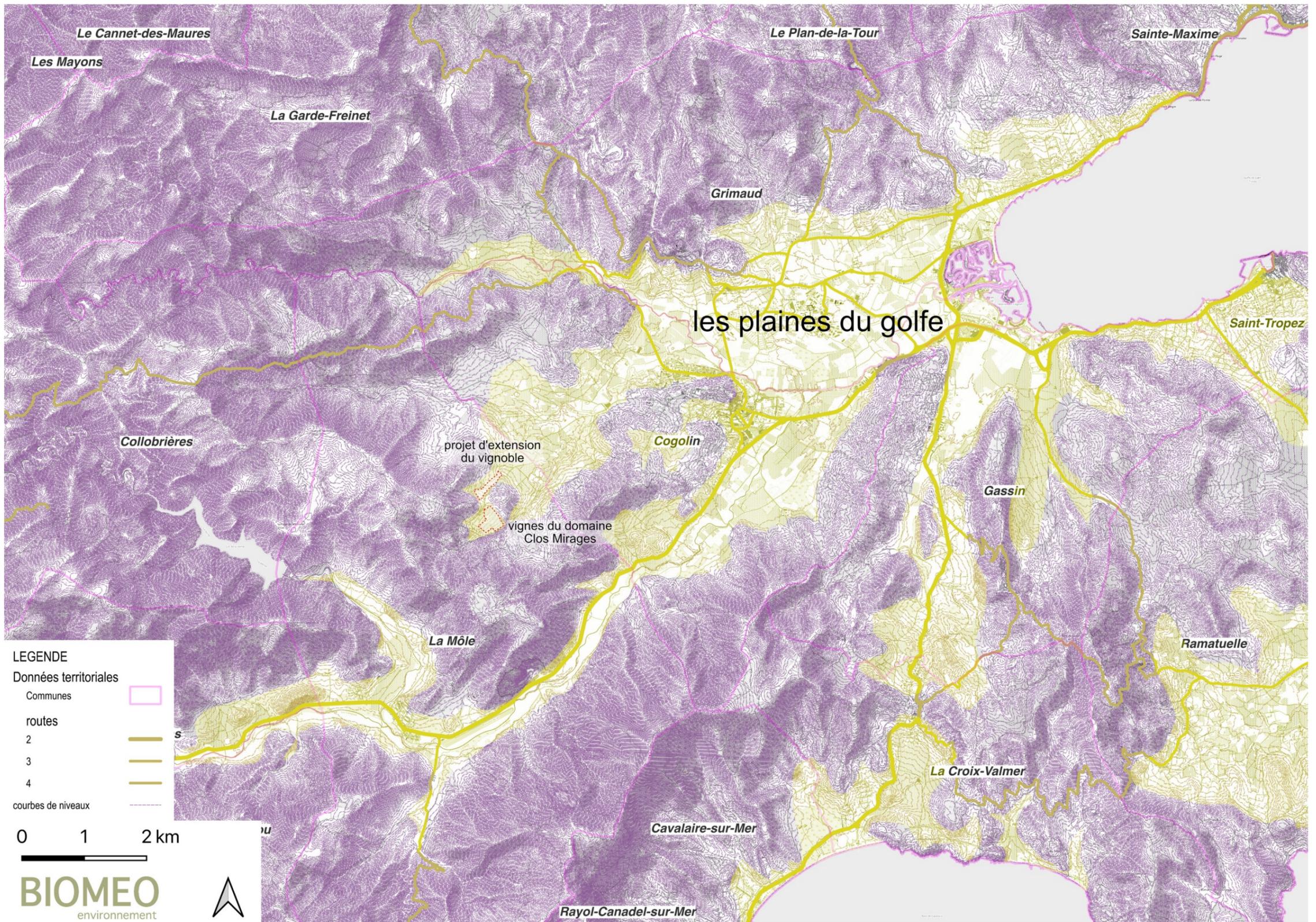
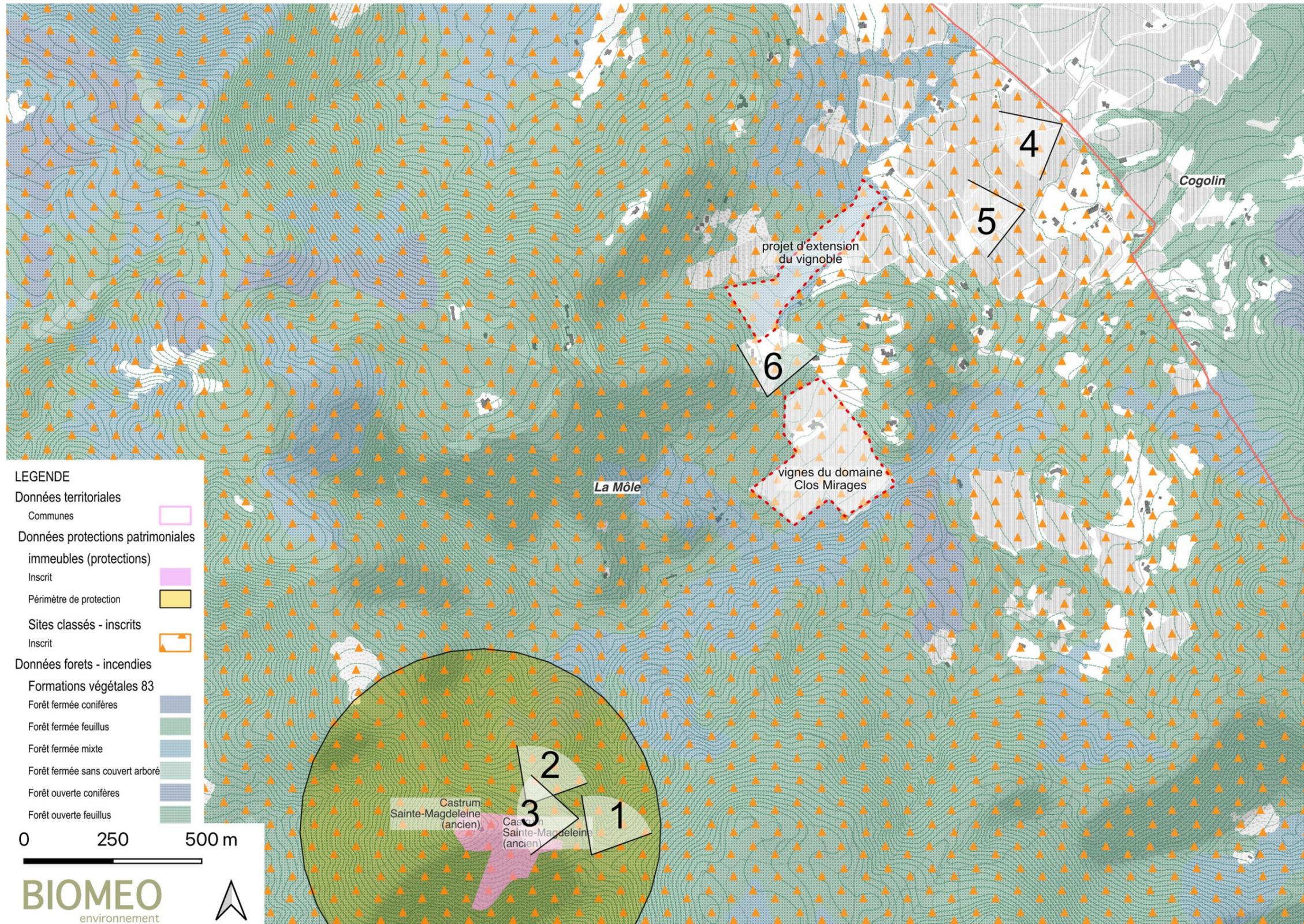


Figure 17 : Carte de localisation du projet et des points de vue, contexte patrimonial



Photographie 1 : Depuis la piste d'accès au castrum, à côté de la citerne incendie

Le domaine CLOS MIRAGES et le site d'études sont implantés dans le vallon. On constate qu'ils sont complètement invisibles depuis ce point de vue.



Photographie 2 : Vue sur les sites d'étude depuis la piste

On distingue légèrement l'emprise de CLOS MIRAGES qui n'est pas encore planté de vignes. Les chênes verts qui bordent la piste limitent très fortement les vues. C'est le seul point de vue, entre ces deux arbres qui a été identifié.



Zoom à 85 mm, soit un rapport de grandissement du double par rapport à la vision humaine.



Photographie 3 : Vue sur le castrum depuis la piste d'accès

L'ancien castrum est édifié au sommet d'une colline très arborée. Depuis le couvert végétal en sous-bois, les vues sur les sites d'études sont impossibles.



Photographie 4 : Depuis la route de Cogolin, à l'est des sites, au niveau de la stèle

Le domaine de CLOS MIRAGES, tout comme le site support du projet d'extension viticole sont parfaitement invisible depuis ce point de vue.



Photographie 5 : Depuis un chemin sur la plaine de la Galine

Sur les piémonts de la petite colline qui masque le domaine de CLOS MIRAGES.

Le projet d'extension reste invisible.



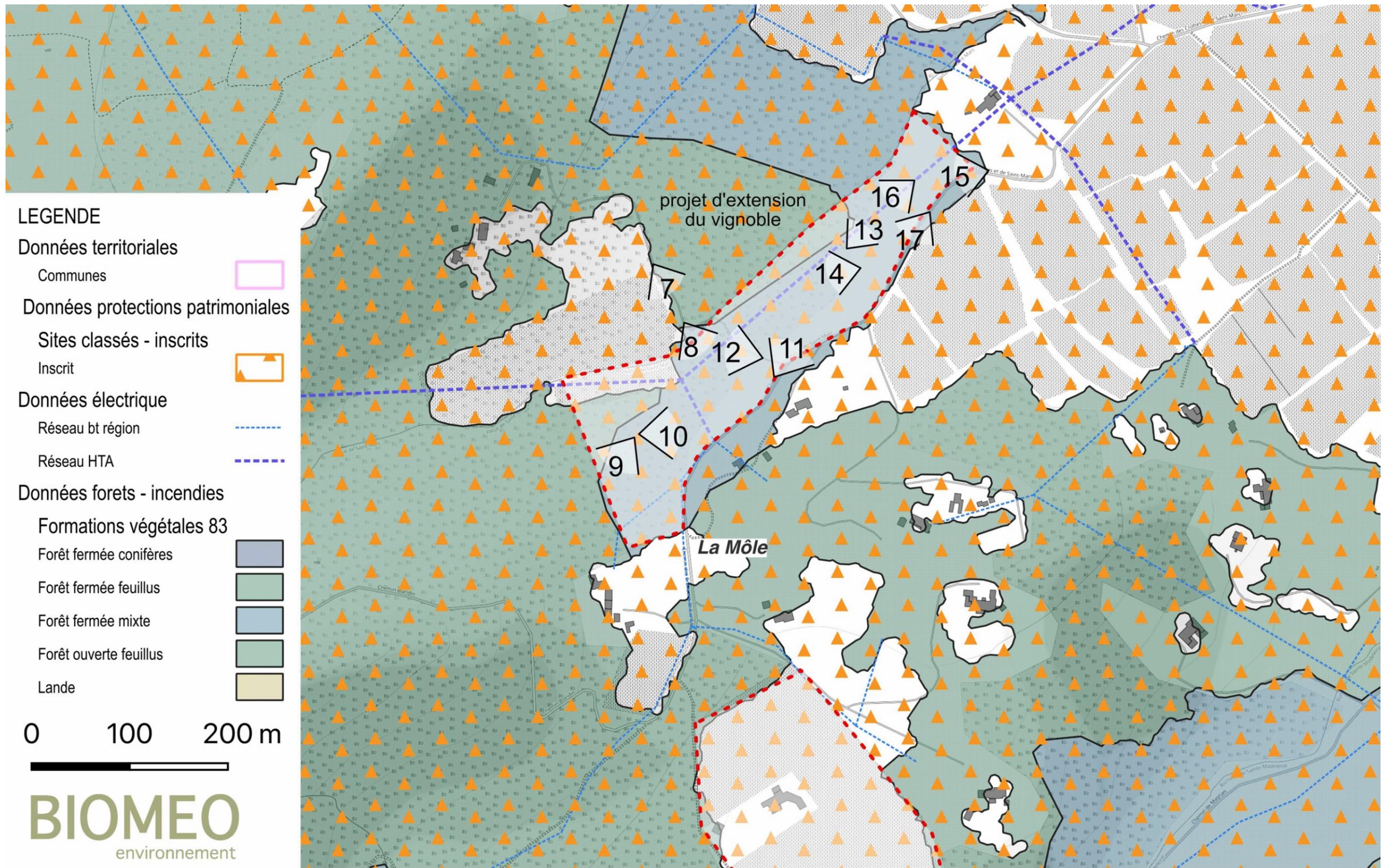
Photographie 6 : Vue depuis la route d'accès au domaine

La route se poursuit en direction du castrum, mais elle est fermée par un portail, une cinquantaine de mètres en arrière du point de vue. De ce fait, aucune photo n'a pu être prise depuis le versant est de l'épaulement, à priori, complètement privaté.



*Les photographies, ainsi que les cartes support des points de vue, qui présentent la topographie du secteur démontrent que la parcelle d'étude dévolue à l'extension du vignoble n'est pas visible depuis les points de vue éloignés supérieurs à 50 m de distance par rapport aux limites du site.*

Figure 18 : Carte des vues immédiates sur le site d'étude



L'aire d'étude immédiate est classée en forêt fermée de conifères. On note quelques chêne-liège et un secteur envahi par les mimosas.

Le site est bordé au sud par une route dénommée chemin de Saint-Marc et au nord par le Vallat de Saint-Marc. La limite est composée d'arbustes mélangés en limite de propriété avec les voisins alors que la limite ouest est définie par la limite de boisement débroussaillée. La parcelle se prolonge largement sur les coteaux jusqu'au niveau des Rabassières.

Le Vallat de Saint-Marc est un ruisseau temporaire, bien marqué topographiquement. Il est bordé de nombreux arbres et arbustes. La parcelle d'étude est peuplée de chêne-liège et de pins. La strate herbacée est faible, les aiguilles de pin couvrant les sols.

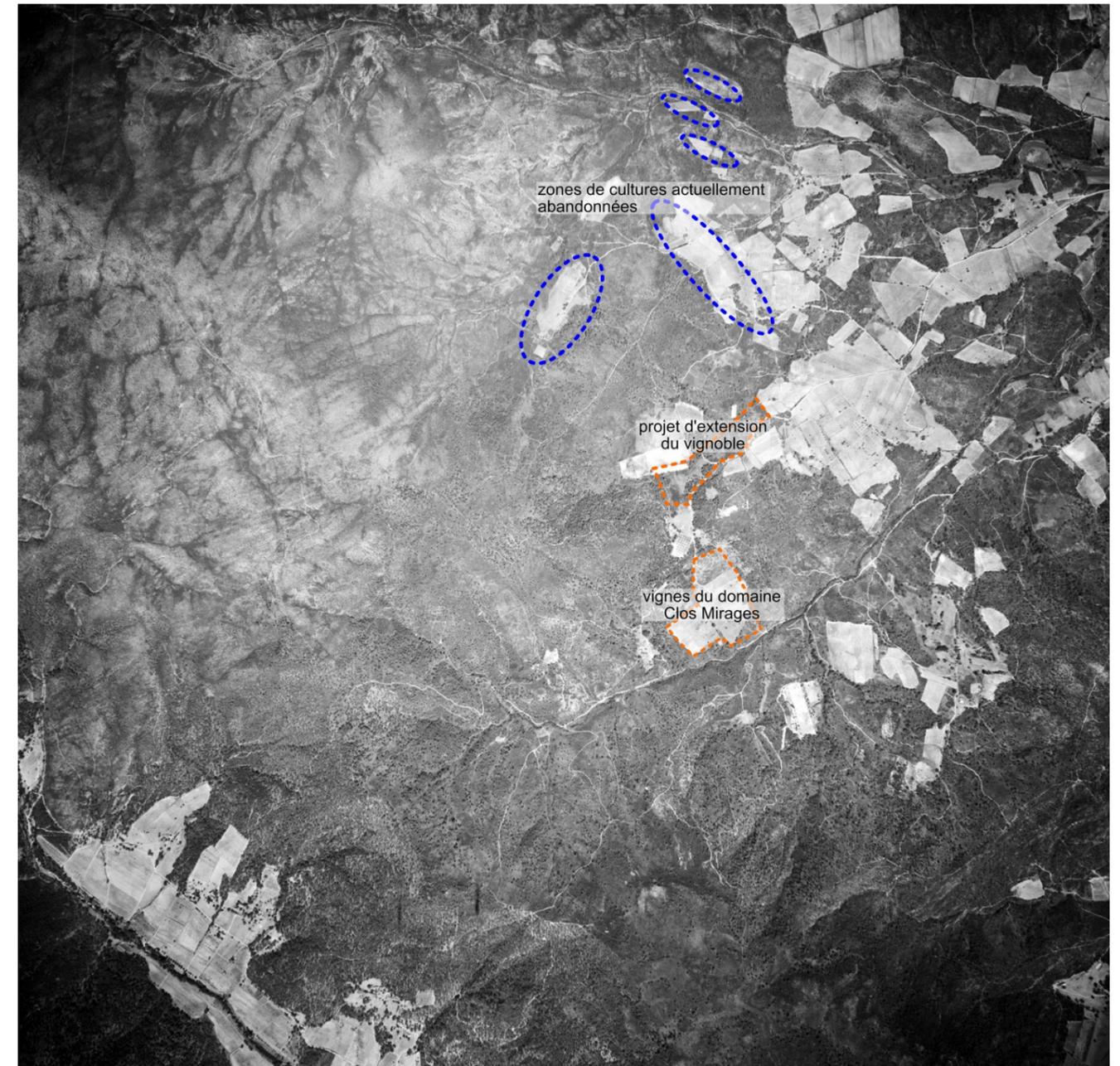
Une ligne électrique traverse la parcelle sur toute sa longueur. Un layon d'une bonne vingtaine de mètres suit la ligne électrique. Celui-ci a été entièrement défriché. Sur son emprise, la strate arbustive reprend avec des filaires, ronciers, asparagus notamment.

Au-delà du chemin de Saint-Marc, bordée par quelques chênes, nous retrouvons les cultures de vignes au sud-est et des milieux ouverts au sud-ouest (propriétés sur terrains très ouverts).

Du côté sud, au-delà du Vallat Saint-Marc, on note aussi une belle parcelle de vignes.

Sur l'aire d'étude elle-même, les chêne-liège sont majoritairement de beaux sujets, sans être remarquables, mais le propriétaire possède aussi toute la partie ouest, en coteau, elle aussi couverte de chêne-liège.

Figure 19: Photo aérienne de 1955 – État des boisements et des paysages ouverts

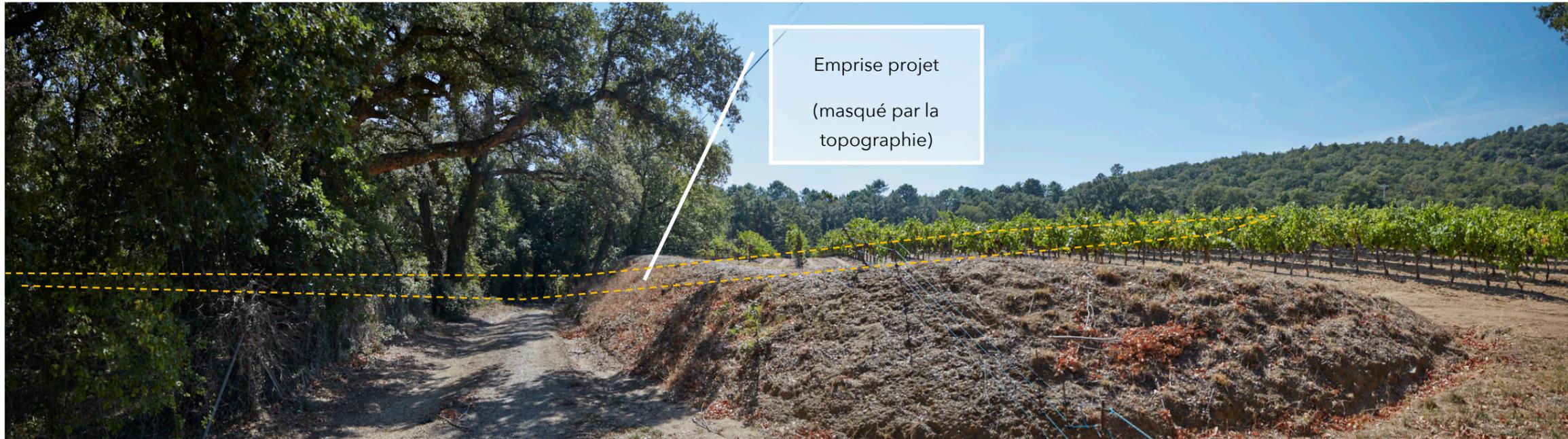


On note une réduction de surface des terres agricoles en regard des terrains boisés. Les indications ne prennent pas en compte tous les espaces défrichés qui sont visibles sur le cliché, qui concernent tous les massifs boisés. En 1955, toute la forêt faisait l'objet de coupes régulières et très fortes. C'est aussi le cas entre le domaine CLOS MIRAGES et les vignes plus à l'est.

Photographie 7 : En limite de portail du domaine situé au nord de l'aire d'étude immédiate

Le couvert végétal dense qui encadre le Vallat de Saint-Marc rend impossibles les vues sur le site.

En arrière du talus, la zone actuellement complètement défrichée par la création et l'entretien de la ligne électrique sera remplacée par des vignes.



Photographie 8 : devant le Vallat de Saint-Marc

Les talus arborés limitent fortement des vues. Dans le cadre du projet, les arbres du talus seraient conservés.



Photographie 9 : sur la pointe ouest de l'aire d'étude immédiate

On distingue quelques chênes Liège en fond de photographie.



Photographie 10 : Sur la pointe ouest, en direction de l'est

Présence très majoritaire de pins sur ce secteur

